

**Note à l'attention des directeurs et responsables de composantes, relative aux demandes de stages ou mission à l'étranger.**

---

**Présidence**

Patrick Gilli, Président  
PG/TB/SH

[presidence@univ-montp3.fr](mailto:presidence@univ-montp3.fr)

**Université Paul-Valéry  
Montpellier 3**

Route de Mende  
F34199 Montpellier Cedex 5  
[www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)

**1. Zones signalées en jaune « vigilance renforcée » :**

Activités pédagogiques et missions possibles sous réserve d'un examen approfondi des conditions de sécurité par la composante.

La décision sera prise par le Directeur de composante qui signera la demande d'autorisation ainsi que l'attestation de l'étudiant.

**2. Zones signalées en orange « déconseillées sauf raison impérative » :**

Missions fortement déconseillées.

- **Si le stage n'est pas en lien direct avec le cursus** de l'étudiant, aucune autorisation ne sera délivrée.
- **Si le stage est en lien direct avec le cursus** de l'étudiant, l'établissement considère qu'il existe des « raisons impératives » pour l'étudiant d'effectuer son stage dans cette zone.

Toutefois, il est demandé aux directeurs de composantes de solliciter l'étudiant pour constituer sa demande d'autorisation avec les pièces suivantes :

- le formulaire explicitant la motivation de la demande ainsi que l'attestation de l'étudiant,
- la convention de stage,
- l'attestation d'assurance,
- un « plan de sécurité », établi en lien avec l'ambassade de France dans le pays concerné (notamment avec l'attaché de sécurité intérieure / attaché de défense) visant à réduire les risques.

L'intégralité de ce dossier sera transmis à la Présidente de l'université pour signature.

**3. Zones signalées en rouge « formellement déconseillées » :**

Interdiction des activités pédagogiques et des missions.

En cas de basculement en zone «rouge» pendant le séjour, il est demandé à l'étudiant de mettre fin immédiatement au stage.

La Direction des Relations Internationales et de la Francophonie, dans le cadre de ses contacts avec le Ministère des affaires étrangères et du développement International et la CPU, pourra être consultée en tant que service « Ressource ». Les enseignants-chercheurs, responsables des accords de partenariats ou coordinateurs de programmes, pourront également être consultés en cas de besoin. (Contact, Directeur de la DRIF : [christophe.remond@univ-montp3.fr](mailto:christophe.remond@univ-montp3.fr))

L'autorisation n'est valable que pour la destination précisée dans la convention de stage.

Le Président,

Patrick Gilli.